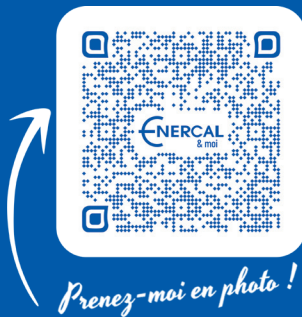


Être facturé(e) au réel toute l'année !

24H/7J

Démarches, infos et conseils :

- ▶ Sur votre compte en ligne enercal.nc
- ▶ Par email : clientele@enercal.nc
- ▶ Depuis l'appli **Enercal & moi**



Faire son auto-relève

Pourquoi faire votre auto-relève ?

1 mois sur 3, un agent Enercal passe relever l'index de votre compteur. Vous êtes alors facturé(e) sur votre consommation réelle.

Les 2 autres mois, votre facture est estimée* : en effectuant votre auto-relève ces mois-là, vous êtes facturé(e) au réel toute l'année !

*L'estimation est basée sur votre dernier cycle de relève : 2 mois estimés et 1 mois relevé correspondant ainsi à 3 mois de consommation. L'historique est ainsi réactualisé tous les 3 mois. La 1^{ère} année, c'est la consommation moyenne correspondant à votre puissance souscrite qui est utilisée comme référence.

Quand faire votre auto-relève ?

Les périodes sur lesquelles vous pouvez nous communiquer l'index de votre compteur sont précisées sur :

- Votre facture.
- L'appli **Enercal & moi** - rubrique auto-relève.
- Votre compte personnel sur **enercal.nc**.
- Votre calendrier auto-relève !

Demandez-le à votre conseiller Enercal.



Comment transmettre votre index ?

c'est **simple, rapide et gratuit** :

Notez l'index de votre compteur, c'est-à-dire les chiffres qui apparaissent sur votre compteur.

Communiquez ensuite votre index :

- Depuis l'appli **Enercal & moi**.
- Depuis votre compte personnel **enercal.nc**.
- **Par e-mail à clientele@enercal.nc**
- Par téléphone, auprès de votre agence

(Retrouvez les coordonnées de nos agences sur enercal.nc et sur votre facture).

